
SEANCE DU 4 AVRIL 2007

DÉCISION N° 2007 / 19 / USA / 4

PROJET DE REFONTE DE L'USINE SEINE AVAL

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 16 Janvier 2007, reçue le 16 Janvier, et le dossier joint,
 - vu les décisions n° 2007/01/USA/1 du 7 Février 2007 décidant un débat public et n° 2007/07/USA/2 nommant M. Philippe MARZOLF, Président de la commission particulière,
 - vu la décision n° 2007/12/USA/3 nommant les membres de la commission particulière,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,
 - à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

Est nommée membre de la commission particulière du débat public sur le projet de refonte de l'usine Seine Aval :

- Mme Laurence MONNOYER-SMITH.

Le Président



Yves MANELLON